



PROCES VERBAL

de la

SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 1^{er} août 2022 – 18 h 30

ORDRE DU JOUR

- ✓ Délibération achat de terrain,
- ✓ Délibération factures émises par la CCSSOM pour les rues Louis Pasteur, Jules Michelet et Alexandre Dumas,
- ✓ Délibération achat de matériel informatique pour l'administration,
- ✓ Bilan des animations,
- ✓ Informations diverses.

Sur convocation en date du 27 juillet 2022 transmise individuellement, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique le 1^{er} août 2022 à 18 heures 30, à la mairie de Saint-Just Sauvage, sous la Présidence de Monsieur Bruno MARTIN, Maire.

Etaient présents :

Bruno MARTIN	MICHEL Chantal	DHOTEL Malika
BRUN Marie	BERTIN Laurent	LOPEZ Cécile
PERRIER Thomas	GAVROY Vincent	FEVRE Xavier
CHARLOIS Denise	FRENOY Laëtitia	PASQUIER Sonia
METIN Patrick	GRUAT Cyrille	PROTAT DEFRANCE Sandrine

Formant la majorité des membres en exercice pouvant valablement délibérer.

Excusée : M. PERRIER, Mme PROTAT DEFRANCE

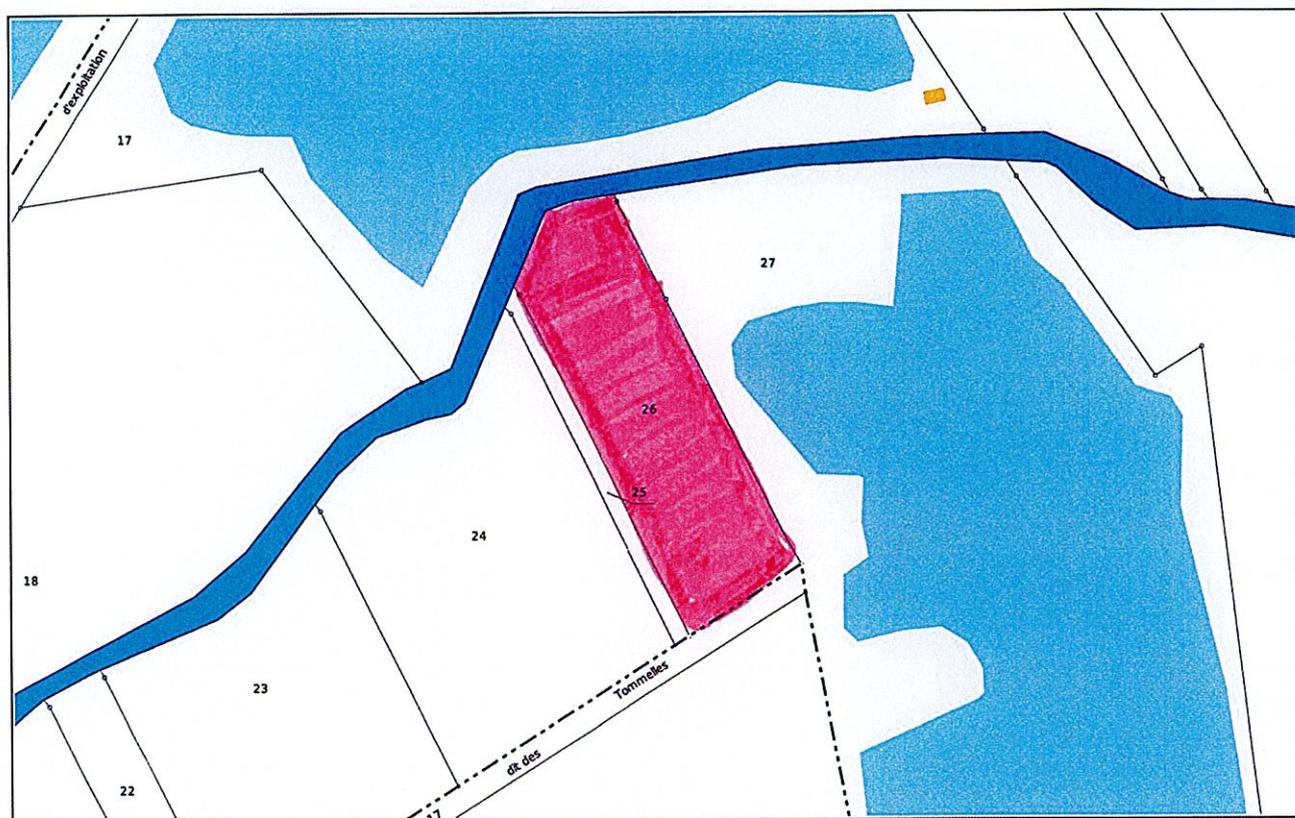
Absent : M. FEVRE

Pouvoir : De M. PERRIER à Mme DHOTEL

Secrétaire de Séance : Mme Chantal MICHEL

Délibération achat de terrain

La parcelle ZO 26 « La bûche du Raidon » appartenant à ce jour aux consorts PATTE, est à vendre pour un prix de 450,00 euros. Plusieurs projets ont été formulés (hôtel à insectes, etc...) et il a aussi l'avantage d'être proche de la noue Mireau. On pourra avoir éventuellement un contrôle facile de l'efficacité de cette noue lors des inondations des terres entre Saint-Just et Sauvage.



Le conseil municipal vote à l'unanimité l'acquisition de la parcelle ZO 26 « la Bûche du Raidon » pour un prix de 450,00 euros.

Par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Délibération factures émises par la CCSSOM pour les rues Louis Pasteur, Jules Michelet et Alexandre Dumas

La commune avait sollicité la CCSSOM pour la réalisation de travaux de réfection des rues Louis Pasteur, Jules Michelet et Alexandre Dumas.

Monsieur le maire présente l'estimation des travaux ainsi que le fonds de concours de la participation communale (30 %) comme convenu dans les statuts de la CCSSOM.

RUES	Coût total	Fonds de concours (30 %)	Travaux engagés
Louis Pasteur	117 320,10 €	35 306,97 €	
Jules Michelet	117 367,68 €	29 502,12 €	22 255,80 €

Des frais ont été engagés pour les travaux relevant normalement de la compétence communale (entrées, charretière, stationnement...) s'élevant à 22 255,80 € et doivent être remboursés à la CCSSOM.

Concernant la rue Alexandre Dumas, suite à des problèmes informatiques le conseil n'a pu délibérer et de ce fait le vote sera reporté au prochain conseil.

Le conseil municipal vote à l'unanimité le règlement à la CCSSOM du fonds de concours de 30 % de la rue Louis Pasteur pour un montant de 35 306,97 € et la rue Jules Michelet pour 29 502,12 €. Le conseil vote à l'unanimité le remboursement des frais engagés par la CCSSOM pour la commune, à savoir 22 255,80 € pour la rue Jules Michelet.

Par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Délibération achat de matériel informatique pour l'administration

Le matériel informatique de la mairie a besoin d'être renouvelé (capacité de mémoire insuffisante, plus de mise à jour possible pour certaines fonctionnalités...).

La société JVS avec qui nous travaillons a chiffré le remplacement des 2 ordinateurs de l'accueil, ainsi que des écrans supplémentaires, souris ergonomique, pack office 2021, antivirus, maintenance, installation. Les 2 anciennes unités centrales du secrétariat seront réinstallées dans d'autres bureaux, pour une utilisation bureautique et non pour les logiciels professionnels.

Le montant du devis actualisé est de 3 265,20 € TTC pour le matériel et son installation, et de 627,07 € pour la maintenance, le système d'environnement de travail et antivirus.

Le conseil municipal vote à l'unanimité les devis de la société JVS.

Par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Bilan des animations

- Comme chaque année, le Morgendois a organisé son tournoi de fin d'année. Celui-ci a été marqué par la canicule et il serait peut être judicieux de prévoir des aires avec brumisateurs près du city-stade car les pratiquants ne sont pas encadrés et certains ne tiennent pas suffisamment compte de la météo.
- La kermesse de l'école organisée par les parents des enfants « Les poucets Marnais » s'est tenue sur le stade. Cela a donné entière satisfaction et le conseil doit se prononcer sur l'éventuelle pérennité de ce lieu pour établir le calendrier.

- Le festival « Bière sur Zik », après de nombreuses contraintes administratives a obtenu son autorisation. Les organisateurs ont fait la preuve de leurs compétences et le festival s'est déroulé sans accro, sauf pour les connections de carte bancaire via un terminal de paiement électronique (TPE). Un courrier sera envoyé aux opérateurs téléphoniques, Monsieur le maire est ravi, que l'association communale est pu mettre en place un tel festival et espère que ce n'était que la première des animations à venir car il en a été privé suite à son accident. Afin de remercier les sponsors, Copains d'ici a remis un vinyl à la commune.
- Le feu d'artifice du 13 juillet a été géré par Guillaume, agent communal. C'était son 6^{ème} feu, mais surtout le 1^{er} en tant que responsable. Tout s'est bien déroulé et le spectacle fut apprécié. Le bal a eu son lot d'adeptes et les animations du 14 juillet ont connu leur succès. Monsieur le maire remercie tous les bénévoles qui se sont investis pour que la réussite soit au rendez-vous, notamment l'association des noues, Copains d'ici et le comité animation.

Informations diverses

- Mme LABAT, propriétaire du moulin de Sauvage informe le conseil et les habitants que son établissement n'est pas à vendre contrairement aux rumeurs qui circulent. Le moulin a une production hydroélectrique, une activité pêche renommée et accueille des séminaires.
- Le projet éolien dont l'étude est en cours, a été présenté aux conseils municipaux de Clesles et Bagneux. Les deux se sont prononcés contre. Le projet pourrait être moins conséquent mais identique pour la commune, soit 3 éoliennes de 5 MW.
- Signalisation : de nouveaux systèmes « intelligents » avec détection de véhicules ou détection en fonction de la vitesse permettent d'activer, soit une balise clignotante (env. 1 000,00 € HT) soit un feu récompense (env. 3 200,00. € HT). Cela semble une solution pour certains passages piétons et la sortie du stade si l'accord est donné par le département. Le dossier est consultable en mairie.
- Des propositions d'illuminations nous sont parvenues, elles sont consultables en mairie.
- Notre agent en arrêt suite à un accident de travail ne pourra pas réintégrer son poste. Il reste sur le tableau des agents communaux jusqu'à son reclassement. La procédure risque d'être longue en fonction des opportunités de poste sur d'autres sites, et de la formation nécessaire à sa reconversion.
- Des chiens de catégorie 1 ou 2 ont été recensés sur la commune. Les démarches sont en cours pour une régularisation de leur présence et le respect des règles qui s'imposent aux propriétaires.
- Le barbecue géant prévu le 27 août coïncide avec la cérémonie « Fernand Amour », la période des vendanges précoces et l'absence de bénévoles suite aux vendanges. De ce fait, celui-ci est reporté au 10 septembre.
- Un habitant demande l'organisation d'un dépôt de pain lors des vacances de nos commerçants. Le maire tient à ce que cela soit en partenariat avec nos commerçants. Ceux-ci seront conviés pour évoquer le sujet et les différentes solutions envisageables, mais la concurrence est à exclure on ne veut pas perdre des commerces comme la poste et la caisse d'épargne dernièrement.
- Monsieur AUTREAU James a envoyé un courrier au maire, aux adjoints et aux conseillers de la liste minoritaire. Lecture est faite en séance. Le SIEM a été contacté dès le 13 juillet, des anomalies ont été constatées sur les branchements suite aux travaux d'enfouissement et c'est

en cours de résolution. Monsieur le maire déplore le ton et les propos erronés sur la consommation. Il s'agit d'un petit nombre de candélabres dont certains équipés de leds avec abaissement lumineux. Cela n'a pas l'incidence supposée et aux vues des subventions perçues par le SIEM, la gestion de l'éclairage public est bien moins onéreuse qu'avant. Le mode astro qui était en fonction lors des incidents et il est désormais remplacé par le mode crépusculaire qui est plus économique. Monsieur le maire regrette que Monsieur AUTREAU ait attendu d'être exaspéré avant de signaler l'anomalie comme chaque habitant peut le faire. Les pannes sont indépendantes de la volonté ou décision des élus.

- Le matériel pour la réfection du terrain de football a été reçu vendredi 29 juillet. Les deux terrains ont été préparés et semés par Monsieur Laurent BERTIN. Le club de football n'a plus qu'à s'occuper de l'arrosage. Ils devraient être disponibles au mieux, mi-septembre.
- Il est signalé un dépôt de cartons en face de la station d'épuration et des déchets industriels dans la poubelle du cimetière.
- Des excès d'incivisme sont toujours récurrents au plan d'eau, en particulier le soir. Une réflexion sur une possibilité de fermeture de cet endroit avec toutes les contraintes encourues ou voir avec les missions de la gendarmerie.
- Madame Emilie BORDELAIT est partie le 1^{er} août de la gendarmerie d'Anglure et est remplacée par Madame Déborah BOROWIAK.
- La cérémonie Fernand Amour aura lieu le 27 août prochain.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 h 00.

La secrétaire
Mme Chantal MICHEL



Le Maire
Bruno MARTIN

